



Question sur le mode de garde de ma fille

Par **loulou9175**, le **11/09/2015** à **23:16**

bonsoir

voilà je me suis séparée de mon mari car il me trompait je suis partie du domicile conjugal et le lendemain il jettait mes affaires et celle de ma fille à la rue

j'ai vécu chez sa mère et pendant ce temps il m'a frappée plusieurs fois je n'ai déposé qu'une main courante

actuellement j'ai retrouvé un appartement et je vis avec ma fille de 15 mois et je ne veux qu'il voit que sa fille tous les 15j car il n'a pas un comportement très net

J'ai pris un avocat et j'ai fait une requête de divorce et j'attends le jugement pour la garde de ma fille

je voulais savoir si en attendant la décision du juge est-ce que je suis obligée de lui donner une semaine pendant les vacances scolaires en sachant que je ne travaille pas??

merci de la réponse

Par **cocotte1003**, le **12/09/2015** à **05:51**

Bonjour, non tant qu'aucun droit de visite n'est fixé par le juge, vous pouvez garder votre fille mais sachez bien que les juges n'aiment pas que l'un des parents empêche les relations de l'enfant avec son autre parent. N'hésitez pas à porter plainte s'ils y a violence de nouveau, cordialement